



Ba

Bilan d'actions

Le contrat de professionnalisation : plus de 3 000 jeunes entrés dans le dispositif en 2009

Le contrat de professionnalisation est un dispositif d'insertion professionnelle par alternance. Il est accessible, sans condition, aux jeunes de moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires de minima sociaux ainsi qu'aux personnes sortant d'un contrat aidé, quel que soit leur âge.

En 2009, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), qui financent la formation des bénéficiaires des contrats de professionnalisation, ont enregistré 3 670 contrats. Parmi eux, 3 019 concernaient des jeunes de 16 à 34 ans, soit 260 contrats supplémentaires en un an (+ 9,4 %). Cette hausse concerne des jeunes âgés de 26 à 34 ans et résulte de l'entrée dans le dispositif des Contrats uniques d'insertion et de professionnalisation qui concentrent majoritairement des salariés de plus de 26 ans. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de contrats de professionnalisation de 26 à 34 ans est passé de 213 en 2008 à 615 en 2009.

Les jeunes de moins de 26 ans sont majoritaires. Ils sont 2 404 en 2009, mais leur nombre a diminué de 5,6 % en un an. Au final, la proportion de jeunes de moins de 26 ans entrés en contrat de professionnalisation est de 65 % en 2009 contre 82 % en 2008.

Dans l'ensemble, les femmes sont majoritaires : elles représentent 55 % des entrées en contrat de professionnalisation en 2009.

Les bénéficiaires sont surtout des demandeurs d'emploi

En 2009, plus encore que les années précédentes, les entrées dans le dispositif ont surtout profité aux demandeurs d'emploi : ceux-ci représentent 56 % de l'ensemble des bénéficiaires et 54 % des jeunes de moins de 35 ans. En métropole, seuls 29 % des contrats sont conclus avec des demandeurs d'emploi.

Les bénéficiaires âgés de moins de 26 ans sont plutôt plus issus de la formation initiale que l'ensemble des bénéficiaires, tandis que ceux âgés de 26-34 ans sont très fortement demandeurs d'emploi (68 %). La part des personnes en fin de contrats aidés ou de formation professionnelle a fortement augmenté et représente 16 % des jeunes entrés. Les jeunes de plus de 26 ans sont plus fréquemment d'anciens bénéficiaires de contrats aidés (18 %) que les plus jeunes (2 %).

Des jeunes mieux formés que l'ensemble des bénéficiaires

Comme dans l'ensemble de la population, les jeunes signant un contrat de professionnalisation ont un niveau d'études plus élevé que les bénéficiaires plus âgés. La moitié des jeunes entrants ont un niveau inférieur au baccalauréat contre 56 % des bénéficiaires. Cependant, les entrées de jeunes peu formés augmentent le plus. Ainsi, près de 19 % des jeunes bénéficiaires ont un niveau V bis ou VI contre 12 % en 2008. La part des 26-34 ans ayant un niveau V Bis ou VI passe de 15 % en 2008 à 40 % en 2009.

À l'opposé, les jeunes avec un niveau de formation supérieur au baccalauréat sont aussi plus nombreux. Ils représentent 16 % des entrées dans le dispositif, contre 14 % en 2008.

En relation avec le niveau de formation, la qualification des jeunes est faible puisqu'un quart n'a pas de diplôme. Elle reste, tout de même, supérieure à celle des aînés, dont les trois quarts des entrants n'ont pas de diplômes. Les moins de 26 ans sont les plus qualifiés avec 13 % de personnes ayant plus que le baccalauréat, 34,7 % de bacheliers et 23,6 % de diplômés d'un CAP-BEP. En revanche, les 26-34 ans sont moins qualifiés et 44,4 % d'entre eux n'ont aucun diplôme.

Des emplois dans des établissements de petite taille du tertiaire

Trois quarts des jeunes sont embauchés dans des établissements de moins de 50 salariés et la moitié dans des établissements de moins de 10 salariés. Il s'agit avant tout de très petits établissements du secteur des services (notamment services de conseil aux entreprises) et du commerce de détail. Cependant, l'embauche des jeunes en CUI Pro est plus proche de celle des salariés les plus âgés avec plus de 30 % dans les très petits établissements (moins de dix salariés) du commerce de détail et de la restauration, ainsi que dans les établissements de taille moyenne (de 50 à moins de 250 salariés) du transport collectif routier, de la sécurité et des associations.

Il n'y a pas de différence notable de mode de recrutement suivant les âges, les employeurs privilégiant fortement le CDD (97 % des embauches pour les jeunes). Cependant, la durée des contrats est plus longue pour les jeunes puisque 56,2 % ont

des contrats de 13 à 24 mois contre 20 % pour leurs aînés. Une fois encore, les 26-34 ans se différencient des moins de 26 ans par des durées de contrats plus courtes : 66 % durent un an ou moins, contre 38 % pour les moins de 26 ans.

Les qualifications de branche réservées au public le plus éloigné de l'emploi (CUI Pro)

Dans 92 % des cas, les jeunes entrants en contrat de professionnalisation préparent des diplômes ou titres homologués. Les bénéficiaires de moins de 26 ans, qui poursuivent plus souvent leur scolarité à travers ce contrat, préparent plutôt des diplômes (46 % d'entre eux). Les bénéficiaires de 26 à 34 ans sont plus orientés vers des titres professionnels homologués (63 % des cas). Les qualifications reconnues par les branches (classification CCN) concernent 5 % des contrats conclus en 2009. Ces qualifications sont, pour les deux tiers, visées par les bénéficiaires du CUI Pro.

La durée des formations est variable suivant la qualification visée par le bénéficiaire. Les qualifications associées aux reconnaissances de branche sont globalement plus courtes que celles relevant de la préparation d'un diplôme ou d'un titre professionnel. Les jeunes de 26 à 34 ans, qui visent moins les diplômes et dont les contrats sont plus courts en moyenne, suivent moins d'heures de formations que les jeunes de moins de 26 ans. Ainsi, 91 % des jeunes de 26 à 34 ans ont une durée de formation inférieure à 800 heures contre 70 % des jeunes de moins de 26 ans. ♦

Pascale FAUVET

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle



Bilan d'actions

Caractéristiques des contrats de professionnalisation enregistrés en 2009

	Total des entrées	dont			
		Jeunes de moins de 35 ans	Jeunes de moins de 26 ans	Jeunes de 26 à 34 ans	35 ans ou plus
Nombre de nouveaux contrats	3 670	3 019	2 404	615	651
Hommes	44,7	44,5	42,6	51,9	45,8
Femmes	55,3	55,5	57,4	48,1	54,2
Niveau de formation à l'entrée					
I à III	13,5	15,7	16,8	11,4	3,4
IV (Bac)	28,4	33,5	36,6	21,5	4,6
V (CAP, BEP)	29,3	31,3	33,2	24,9	18,9
V bis et VI	26,8	18,8	13,3	40,0	64,2
Diplôme le plus élevé obtenu					
Bac + 3 ou plus	1,9	2,2	1,8	3,6	0,6
Bac + 2	8,4	9,9	11,3	4,2	1,4
Bac professionnel, technique, général, Brevet technique ou professionnel	26,7	31,6	34,7	19,4	4,2
<i>dont Bac général</i>	8,8	10,2	10,9	7,1	2,1
CAP-BEP	21,6	23,6	24,5	20,3	12,1
Brevet	6,5	7,0	7,0	6,8	4,0
Certificat de formation générale	1,3	0,9	1,0	1,3	2,5
Aucun diplôme	33,6	24,5	19,6	44,4	75,3
Situation avant contrat					
Fin de scolarité	13,2	16,0	19,8	1,5	0,3
Contrat aidé, stage de formation professionnelle	18,3	15,9	13,9	23,7	29,5
<i>dont Contrat de formation en alternance</i>	9,0	10,3	11,8	4,6	2,8
Salarié	5,2	5,8	6,0	4,9	2,6
Demandeur d'emploi	56,2	53,7	50,1	67,6	66,9
Inactivité	7,2	8,6	10,2	2,3	0,8
Mode de reconnaissance de la qualification					
Diplôme de l'enseig. technologique et professionnel	35,2	40,0	45,8	17,6	12,6
Titres professionnels	55,8	52,4	49,6	63,4	71,6
Certifications (CQP, CPNE)	2,6	2,8	2,6	3,3	2,0
Reconnue dans une classification CCN	6,4	4,8	2,0	15,8	13,8
Statut du contrat					
CDI	2,3	2,6	3,0	0,8	0,9
CDD (y compris le travail temporaire)	97,7	97,4	97,0	99,2	99,1
Durée du CDD ou de l'action de professionnalisation					
de 6 à 12 mois	50,5	43,9	38,0	66,9	81,4
13 à 24 mois	49,5	56,2	62,0	33,2	19,6
Durée de la formation en heures					
Moins de 200 heures	1,0	0,8	0,4	2,3	2,0
200 à 499 heures	38,8	32,6	26,4	57,0	67,0
500 à 799 heures	38,5	41,0	43,1	32,2	28,0
800 heures et plus	21,7	25,6	30,1	8,5	3,0

Source : Dares (Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques)